

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

L'Atlas de la santé mentale est un projet de l'OMS qui remonte à 2000, année au cours de laquelle une première évaluation des ressources disponibles pour la santé mentale dans les États Membres a été faite (OMS, 2001). Des actualisations ont ensuite été publiées (OMS, 2005 ; OMS, 2011).

La dernière version de l'Atlas de la santé mentale 2014, continue de fournir des informations actualisées sur la disponibilité des services et des ressources pour la santé mentale dans le monde, allocations financières, ressources humaines et établissements spécialisés. Ces informations ont été obtenues au moyen d'un questionnaire envoyé aux agents de liaison désignés dans chaque État Membre de l'OMS. L'encadré ci-dessous présente les principaux résultats.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

TRANSMISSION MONDIALE DES DONNÉES SUR LES INDICATEURS CLÉS DE LA SANTÉ MENTALE

- 171 des 194 États Membres de l'OMS (88 %) ont au moins partiellement rempli le questionnaire pour l'Atlas ; le taux de soumission des réponses a dépassé 80 % dans toutes les Régions de l'OMS.
- 60% des États Membres ont pu transmettre des données sur un ensemble de cinq indicateurs clés, couvrant la politique et la législation en matière de santé mentale, les programmes de promotion et de prévention, la disponibilité des services et les personnels pour la santé mentale.
- 33% des États Membres compilent régulièrement des données spécifiques sur la santé mentale couvrant au moins le secteur public.

GOVERNANCE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

- 68% des États Membres ont une politique ou un plan distinct pour la santé mentale, 51 % une législation distincte. Dans de nombreux pays cependant, les politiques et législation ne sont pas pleinement conformes aux instruments relatifs aux droits de l'homme, la mise en œuvre est faible et les personnes souffrant de troubles mentaux et leurs familles ne sont que partiellement impliqués.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES POUR LA SANTÉ MENTALE

- Les niveaux des dépenses publiques pour la santé mentale sont très faibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (moins de US \$2 par habitant). Une grande partie de ces fonds est consacrée à la prise en charge des patients hospitalisés, en particulier dans les hôpitaux psychiatriques.
- À l'échelle mondiale, le nombre médian d'agents de santé mentale est de 10 pour 100 000 habitants, mais avec d'extrêmes variations (de <1 pour 100 000 dans les pays à faible revenu à >50 dans les pays à revenu élevé).

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES POUR LA SANTÉ MENTALE

- Le nombre médian des lits de psychiatrie pour 100 000 habitants va de <5 dans les pays à revenu faible ou intermédiaire à >50 dans les pays à revenu élevé ; il existe aussi de fortes disparités pour les services de soins ambulatoires et l'aide sociale.

DISPONIBILITÉ DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET RECOURS À CES SERVICES

- 41% of WHO Member States have at least two functioning mental health promotion and prevention programmes; out of more than 400 reported programmes, over half were aimed at improving mental health literacy or combating stigma.

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Nouveau développement, l'Atlas est également utilisé pour suivre les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action global de l'OMS pour la santé mentale 2013-2020. Plus spécifiquement, l'Atlas de 2014 donne des valeurs de référence sur les cibles du Plan d'action et les prochaines éditions de l'Atlas de la santé mentale permettront de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre ces cibles d'ici l'année 2020.

Les valeurs de référence pour l'année 2013 sont indiquées dans le tableau ci-dessous pour chacune des six cibles du Plan d'action. Les résultats de l'Atlas 2014 montrent que le pourcentage de pays remplissant les conditions pour ces

cibles est déjà assez substantiel, ce qui donne à penser que les cibles mondiales pourront être atteintes avec un développement progressif en lien avec les politiques, les législations, les programmes et les systèmes d'information en matière de santé mentale dans tous les États Membres de l'OMS. En revanche, l'Atlas 2014 ne fournit pas des données suffisamment solides pour établir une référence concernant la cible ayant trait à la couverture des services. Selon d'autres sources, le taux actuel de couverture des services pour les troubles mentaux sévères reste faible, ce qui indique que des efforts substantiels devront être faits pour atteindre la cible 2 sur la couverture des services.

**PLAN D'ACTION GLOBAL POUR LA SANTÉ MENTALE 2013-2030 :
VALEURS DE RÉFÉRENCE POUR LES CIBLES MONDIALE**

Objectifs du Plan d'action	Cibles du Plan d'action	Valeur de référence pour 2013
OBJECTIF 1 : Renforcer le leadership et la gouvernance dans le domaine de la santé mentale	Cible 1.1 : 80 % des pays auront élaboré ou actualisé leurs politiques ou leurs plans de santé mentale conformément aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme (<i>avant fin 2020</i>).	88 pays, soit 56 % des pays ayant répondu ou 45 % de l'ensemble des États Membres de l'OMS. Valeur basée sur l'autoévaluation par une liste de contrôle (<i>voir Section 2.1 du rapport</i>).
	Cible 1.2 : 50 % des pays auront élaboré ou actualisé leur législation en matière de santé mentale conformément aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme (<i>avant fin 2020</i>).	65 pays, soit 42 % des pays ayant répondu ou 34 % de l'ensemble des États Membres de l'OMS. Valeur basée sur l'autoévaluation par une liste de contrôle (<i>voir Section 2.2 du rapport</i>).
OBJECTIF 2 : Fournir des services de santé mentale et d'aide sociale complets, intégrés et adaptés aux besoins dans un cadre communautaire	Cible 2 : La couverture des services de prise en charge des troubles mentaux sévères aura augmenté de 20 % (<i>avant fin 2020</i>).	Pas calculable à partir des données de l'Atlas 2014 mais, selon toute attente inférieure à 25 %, sur la base des lacunes en matière de traitement et des études sur le recours aux services.
OBJECTIF 3 : Mettre en œuvre des stratégies de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale	Cible 3.1 : 80 % des pays disposeront d'au moins deux programmes nationaux fonctionnels et multisectoriels de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale (<i>avant fin 2020</i>).	80 pays, soit 48 % des pays ayant répondu ou 41 % de l'ensemble des États Membres de l'OMS. Valeur basée sur l'inventaire fait par les pays des programmes en cours (<i>voir Section 4 du rapport</i>).
	Cible 3.2 : le taux de suicides dans les pays sera réduit de 10 % (<i>avant fin 2020</i>).	11,4 pour 100 000 habitants. Valeur basée sur une estimation mondiale standardisée selon l'âge (<i>voir rapport de l'OMS sur le suicide, 2014</i>).
OBJECTIF 4 : Renforcer les systèmes d'information, les bases factuelles et la recherche dans le domaine de la santé mentale	Cible 4 : 80 % des pays recueilleront systématiquement et communiqueront tous les deux ans des données sur un ensemble minimal d'indicateurs clés de santé mentale dans le cadre de leurs systèmes nationaux d'information sanitaire et sociale (<i>avant fin 2020</i>).	64 pays, soit 42 % des pays ayant répondu ou 33 % de l'ensemble des États Membres de l'OMS. Valeur basée sur la capacité autoévaluée de compiler régulièrement les données spécifiques sur la santé mentale couvrant au moins le secteur public (<i>voir Section 1 du rapport</i>).